



Déclaration de la Politique d'évaluation du PP

-École Centrale-

La Philosophie

- À l'école Centrale, l'évaluation est établie comme étant un processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir des données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives telles que prescrites par le MÉES et de la commission scolaire Val-des-Cerfs. Le choix des critères d'évaluation dans les tâches des modules a été sélectionnés dans le but de répondre à la fois aux exigences du MÉES et du PP ;
- Sa fonction principale est l'aide à l'apprentissage dans le but d'intervenir afin de soutenir l'élève dans les acquisitions de connaissances et le développement de ses compétences ;
- Pour remplir cette fonction, l'évaluation doit faire partie intégrante du processus d'enseignement et d'apprentissage et jouer un rôle de régulation. Par régulation, on entend l'ajustement des situations d'apprentissage et des actions pédagogiques qui en découlent ;
- L'évaluation est un continuum du préscolaire à la sixième année et de l'école à la maison, une procédure essentielle pour observer les progrès des élèves. Ceci dit, le portfolio et le cartable-inter suit élève tout au long de son parcours scolaire. Ces 2 outils présentent un portrait juste de l'élève dans ses apprentissages ;
- L'évaluation informe l'enseignant, l'élève et les parents à propos des difficultés, des réussites et des progrès de l'élève ;
- Tous les membres de la communauté de l'école Centrale (administration, enseignants, éducateurs, élèves et parents) sont impliqués dans l'évaluation ;
- Nous évaluons également les connaissances acquises par les élèves à la fin d'un module de recherche ;
- L'évaluation se fait de manière formative et sommative, et ce, dans un processus de recherche afin que les apprentissages soient intégrés de manière significative ;
- L'évaluation fait partie intégrante de l'enseignement et de l'apprentissage. Elle occupe une place centrale dans notre école de par son importance dans le PP

pour guider les élèves de façon réfléchie et efficace à travers les cinq éléments essentiels de l'apprentissage :

- L'acquisition de connaissances ;
- La compréhension des concepts ;
- La maîtrise de savoir-faire ;
- Le développement de savoir-être ;
- La décision de passer à l'action.

(Extrait de « Pour faire une réalité de programme primaire »).

Politique du MÉES

- À la fin du 3^e cycle, soit la dernière année du primaire, le MÉES rend obligatoire l'administration d'examens standardisés pour tous les élèves du Québec en français (lecture et écriture) et en mathématiques (raisonner et résoudre) ;
- À la fin du 2^e cycle, soit en 4^e année du primaire, le MÉES rend obligatoire l'administration d'examens standardisés pour tous les élèves du Québec en français (lecture et écriture) ;
- Le MÉES a décidé du libellé des différentes disciplines évaluées dans le bulletin. Il a également décidé que les résultats seront transmis sous forme de pourcentage ;
- Le MÉES demande aussi d'évaluer des compétences non disciplinaires.

Commission scolaire

- La commission scolaire exige de suivre le programme d'étude primaire du MÉES et de respecter la politique d'évaluation du MÉES ;
- À la fin du 2^e cycle, soit en 4^e année du primaire, notre Commission scolaire rend obligatoire l'administration d'examens standardisés en mathématique (raisonner et résoudre) ;
- À la fin du 1^{er} cycle, soit en 2^e année du primaire, notre Commission scolaire rend obligatoire l'administration d'examens standardisés en mathématique (raisonner et résoudre) et en français lecture ;
- Une entente de dérogation a été établie entre la Commission scolaire et l'école Centrale en lien avec la planification annuelle des modules de recherche et les exigences d'évaluation du MÉES et du PP.

Formes d'évaluation et de communication

- Évaluation formative ;
- Évaluation sommative ;
- Signature des parents sur les travaux hebdomadaires et/ou mensuels des élèves ;
- Autoévaluation ;
- Coévaluation (par les enseignants, par les pairs et par les parents) ;
- Réflexion (évaluation de fin de module) ;
- Commentaires des parents lors des évaluations des modules de recherche ;
- Exposition.

Outils de consignation

- Le cartable-inter suit l'élève du préscolaire à la sixième année pour consigner des traces de l'ensemble de ses 42 modules vécus ;
- Le portfolio d'apprentissage est utilisé durant l'année scolaire pour dresser un portrait juste de l'élève. L'utilisation de cet outil de consignation commune à l'équipe-école facilite la compréhension des parents ;
- Le document « Portrait de classe » est transmis à l'enseignant suivant ;
- Un bilan des apprentissages reliés aux éléments du PP et aux qualités du profil de l'apprenant ciblés est évalué en cours ou à la fin de chaque module et ce dernier est inséré dans le cartable-inter ;
- Le cartable ou duo-tang de module de recherche en cours est l'outil utilisé pour faire le passage école-maison ;
- Des grilles d'évaluation et/ou d'observation (critères) permettent de compléter le portrait de l'enfant ;
- Les élèves de 6^e année utilise un carnet pour l'exposition.

Bulletin

Au PP, les exigences de travail peuvent être plus élevées. Toutefois, au moment d'évaluer les élèves, notre jugement doit s'appuyer sur les cadres d'évaluation fournis par le MÉES ou sur tout autre encadrement légal tels que le Programme de formation de l'école québécoise, la Progression des apprentissages ou l'encadrement local en évaluation des apprentissages de l'école.

Telles que prescrites par le MĒES, quatre communications écrites officielles, soit une première communication et trois bulletins sont annuellement transmis aux parents. De plus, l'élève décrit sa progression via son portfolio d'apprentissage et son cartable-inter. Des entretiens enseignant-élève et enseignant-parents sont vécus régulièrement et selon les besoins de l'apprenant (Voir Annexe sur les normes et modalités de l'école).

Carnet de l'exposition

Un carnet qui traite seulement de l'exposition réalisée par les élèves de sixième année comporte des traces sur les éléments essentiels du PP, un journal de bord, des évaluations des qualités du profil de l'apprenant, des rétroactions rédigées par différents intervenants (enseignants, mentors, parents, ...) et autres éléments jugés pertinents.

Le développement des qualités du profil de l'apprenant

Les qualités du profil de l'apprenant sont affichées dans les locaux de l'école afin de conscientiser tous les apprenants de la communauté scolaire. Pendant une année scolaire, les dix qualités du profil de l'apprenant sont travaillées à travers les modules de recherche et les activités complémentaires. Elles sont également reprises dans le vocabulaire des personnes responsables du service de garde, de l'équipe de surveillants ainsi que par les parents. Durant l'année, les différents intervenants peuvent observer les élèves et recueillent des traces des qualités du profil de l'apprenant. Ces observations peuvent être consignées dans le portfolio d'apprentissage, le cartable-inter, les évaluations de module de recherche et le carnet de l'exposition.

Soutien des élèves en difficulté d'apprentissage

- Suivi en orthopédagogie ;
- Suivi en orthophonie ;
- Suivi en psychologie ;
- Suivi en psychoéducation ;
- Accompagnement de la technicienne en éducation spécialisée ;
- Suivi en réussite éducative ;
- Accompagnement à l'aide aux devoirs ;
- Mesure financière supplémentaire ;

- Travail en équipe-cycle (transfert des dossiers des élèves) ;
- Accompagnement par le comité RAI ;
- Plan d'action ;
- Plan d'intervention.

Réflexion des élèves

- Dans chaque groupe, les élèves sont engagés à réfléchir sur les thèmes transdisciplinaires, les connaissances apprises en lien avec les modules de recherche, les concepts, les savoir-faire, les savoir-être, le cycle de l'action et les qualités du profil de l'apprenant ;
- Tous les outils de réflexion, les grilles d'observation, les journaux de bord et le contenu des entrevues sont personnalisés et préparés par les enseignants souvent en collaboration avec les élèves ;
- Durant les réflexions, les élèves sont amenés à revoir l'ensemble des stratégies utilisées.

Pourquoi évaluons-nous et pour qui ?

Nous évaluons pour nous assurer de ce que l'apprenant a compris et déceler ce qu'il n'a pas compris. Nous recueillons des informations pertinentes sur la compréhension de l'apprentissage et les cinq éléments essentiels :

- Pour s'assurer du progrès des élèves ;
- Pour soutenir les élèves en difficulté en ciblant l'aide de l'orthopédagogue ;
- Pour informer les parents, l'élève et l'enseignant ;
- Pour promouvoir l'application des apprentissages ;
- Pour guider notre enseignement ;
- Pour améliorer notre enseignement ;
- Pour donner des rétroactions ;
- Pour réfléchir ;
- Pour encourager ;
- Pour aller plus loin dans nos questionnements ;
- Pour faire avancer les élèves dans leurs apprentissages ;
- Pour apprendre activement tout au long de sa vie ;
- Pour développer les qualités du profil de l'apprenant.

Les Principes

- Identifier des objectifs et des besoins ;
- Utiliser des stratégies variées ;
- L'autoévaluation et l'évaluation par les pairs ;
- Conserver des preuves de ce qui a été appris ;
- Vérifier si l'évaluation est pertinente, intéressante et significative ;
- Vérifier si le libellé et la forme de l'évaluation sont clairs et faciles à comprendre ;
- Vérifier si l'évaluation est appropriée selon l'âge de l'apprenant ;
- Permettre à l'apprenant de mieux connaître le monde qu'il habite ;
- Permettre à l'apprenant de relever des défis.

Évaluation des modules de recherche pour les enseignants

- Les enseignants font un retour sur chaque module de recherche avec l'aide-mémoire afin de compléter les étapes 6, 7, 8 et 9 du plan de travail. Ceci permet d'ajuster les activités et les évaluations des élèves.

Les pratiques et le développement professionnel

- Utiliser une variété de formes d'évaluation ;
- Favoriser le développement professionnel du PP par les formations internes et externes de l'IB organisées par la SÉBIQ ;
- Échanger des connaissances avec des groupes d'experts (ex. : conseiller pédagogique) ;
- Valoriser l'apprentissage de coopération ;
- Visiter d'autres écoles internationales ;
- Collaborer à l'interne et à l'externe avec des collègues.

Lysanne Legault, directrice

Julie Brodeur, coordonnatrice et enseignante

Entérinée par tous les enseignants de l'école Centrale (octobre 2017) et le conseil d'établissement (novembre 2017)